# 

* Date : 26-03-2012
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2012710454
* Author :

Tribunal de premiere instance de Charleroi
Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège, en date du 19 mars 2012.
Aujourd'hui, le 19 mars 2012, comparaissent au greffe civil du tribunal de première instance séant à Charleroi, province de Hainaut, et par-devant nous, Tamara Kania, greffier,
Jerry De Paepe, né à Aalst le 31 juillet 1957, domicilié boulevard Lambermont 28, à 1030 Bruxelles, agissant en son nom personnel;
Nadine Decoutere, née à Elsene le 24 août 1960; domiciliée rue Servandoni 55, à 1130 Bruxelles, agissant en son nom personnel,
lesquels comparants, déclarent en langue française accepter, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, la succession de Matteo Iannuzzi, né à Uccle le 20 février 2010, de son vivant domicilié à Binche, rue des Liserons 25/0005, et décédé à Seneffe le 1
er août 2011.
Dont acte dressé à la demande formelle des comparants, qu'après lecture faite, nous avons signé avec eux.
Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, dans le délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Cet avis doit être adressé à Me Olivier Verstraete, notaire de résidence à 1160 Auderghem, boulevard du Souverain 288.
Charleroi, le 19 mars 2012.
Le greffier chef de service f.f., (signé) Tamara Kania.